

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN912

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 26

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer à la référence :

« L. 121-1 »

la référence :

« L. 5121-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.